

**Commune d'IXELLES**  
**Madame N. GILSON**  
Chaussée d'Ixelles, 168

**B - 1050 BRUXELLES**

Vos réf. : 7B/PU/vm/se/2014/486  
Nos réf. : AVL/KD/XL-2.512/s.565  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Rue Général Patton, 50.

Extension, remise en peinture de la façade à rue et des châssis, remplacement de la porte d'entrée.

Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.

*(Dossier traité par Mme V. Minne)*

En réponse à votre lettre du 22 janvier 2015, sous référence, reçue le 26 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 4 février 2015.

La demande concerne un bien qui date de 1895 dû à l'architecte Henri Van Dievoet et qui fait partie d'un ensemble de quatre petites maisons (n° 46 à 52). Celles-ci sont reprises dans la notice de rue de l'inventaire du patrimoine immobilier de la Commune.

La demande vise à transformer et rénover une maison unifamiliale, impliquant la construction d'une annexe sur deux niveaux à l'arrière, à repeindre la façade avant dans un ton gris beige, à remplacer la porte d'entrée et les deux velux en toiture avant et à ajouter des garde-corps aux grandes baies de la façade avant.

La CRMS ne formule pas de remarques particulières quant à la construction de l'annexe arrière pour autant que les prescriptions du RRU soient respectées.

Pour ce qui concerne la façade avant, elle demande que la remise en peinture respecte le ton dominant de l'ensemble formé par les n°s 46-52 afin d'assurer le maintien de sa cohérence. Le remplacement de la porte d'entrée devrait quant à lui être inspiré du dispositif d'origine (cfr. archives).

Les châssis existants en PVC bruns seraient maintenus et repeints en gris foncé. La CRMS demande toutefois de profiter de cette campagne de rénovation pour remplacer ces châssis en PVC par des châssis en bois de qualité, s'inspirant de la situation d'origine (divisions et teinte).

Des garde-corps métalliques de teinte gris foncé seraient ajoutés au bel-étage et au premier étage. La Commission demande de prévoir un dispositif plus simple (garde-corps composé d'une simple barre) s'intégrant discrètement dans la façade.

Enfin, la CRMS constate qu'il existe probablement des sgraffites au-dessus des linteaux de certaines baies de la façade avant, aujourd'hui recouverts de peinture. Elle suggère de vérifier si ces sgraffites existent toujours et d'étudier la possibilité de les dégager. A cette fin, elle recommande au demandeur de prendre contact avec la Cellule du Petit Patrimoine de la Direction des Monuments et des Sites pour des conseils techniques et d'éventuels subsides.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Recevez, Madame l'Echevine, l'expression de nos salutations distinguées,

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - B.S.D. – D.M.S. : Mme O. Goossens ;  
- B.S.D. – D.U. : Mme V. Henry.